

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 octobre 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 5 octobre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Iraq, en date du 3 octobre 2000, concernant l'agression flagrante continuelle perpétrée par les aviations des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne illégitimes. En effet, ces aviations ont, au cours de la période du 24 au 30 septembre 2000, effectué 298 sorties, 174 depuis l'Arabie saoudite, 58 depuis le Koweït et 66 depuis la Turquie.

Le Ministre demande au Conseil de sécurité d'intervenir auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ainsi que des États qui collaborent à cette agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, afin de mettre un terme à leur agression et de faire respecter les bases du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 5 octobre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni ont continué à violer l'espace aérien iraquien, en décollant de leurs bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie. Au cours de la période du 24 au 30 septembre 2000, elles ont effectué 298 sorties, 174 depuis l'Arabie saoudite, 58 depuis le Koweït et 66 depuis la Turquie, comme précisé ci-après :

1. *Région nord* : 66 sorties. Vitesse : 720 à 780 kilomètres/heure. Altitude : 6 000 à 12 000 mètres. Les détails sont indiqués ci-après :

a) Le 25 septembre 2000, à 11 h 20, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie septentrionale du pays. Ces appareils ont effectué 26 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Aqra, Zakho, Arbil, Aïn Sifni et Rawandouz. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 20;

b) Le 26 septembre 2000, à 11 h 35, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie septentrionale du pays. Ces avions ont effectué 20 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les avions en question ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Bibou, Zakho, Arbil et Rawandouz. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 15 h 5;

c) Le 27 septembre 2000, à 11 h 20, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, F-16, Torpedo et EA-6B provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie septentrionale du pays. Ces avions ont effectué 20 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Ces avions ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Aqra, Zakho, Arbil et Rawandouz. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 20.

2. *Région sud* : 232 sorties. Vitesse : 720 à 780 kilomètres/heure. Altitude : 9 000 à 13 000 mètres. Les détails de ces sorties sont indiqués ci-dessous :

a) Le 24 septembre 2000 à 10 h 5, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie méridionale du pays. Ils ont effectué 46 sorties, 32 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien et 14 sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Les avions en question ont survolé les régions de Bassorah, Amara, Artaoui, Qal'at Saleh, Mouchakhab, Salmane, Najaf, Samaoua, Nassiriya et Lassaf. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 heures;

b) Le 26 septembre 2000 à 8 h 25, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Torpedo et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie méridionale du pays. Ces avions ont effectué 46 sorties, 30 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et 16 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'appareils de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Bassorah, Achbija, Chinafiya, Diouaniya, Mouchakhab, Joulaïba, Salmane, Hayy, Chatra, Afak, Oumm Qasr, Samaoua, Nassiriya et Lassaf. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 12 h 5;

c) Le 27 septembre 2000, à 9 h 20, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Torpedo et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie méridionale du pays. Ces avions ont effectué 30 sorties, 26 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et quatre en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'appareils de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Bassorah, Samaoua, Salmane, Diouaniya, Nassiriya, Imara et Qorna. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 20;

d) Le 28 septembre 2000, à 11 h 45, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Torpedo et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie méridionale du pays. Ces avions ont effectué 28 sorties, 24 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace saoudien et quatre en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Bassorah, Samaoua, Salmane, Lassaf, Taqtana, Chinafiya, Diouaniya, Qal'at Saleh, Hayy, Nassiriya, Imara et Qorna. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 45;

e) Le 29 septembre 2000, à 9 h 25, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18 et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie méridionale du pays. Ces avions ont effectué 36 sorties, 24 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'appareils de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et 12 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Bassorah, Samaoua, Salmane, Lassaf, Taqtaqana, Chinafiya, Diouaniya, Qal'at Saleh, Hayy, Nassiriya, Imara et Qorna. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 45;

f) Le 30 septembre 2000, à 10 h 45, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, F-16, F-18, Torpedo et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie méridionale du pays. Ces avions ont effectué 46 sorties, 38 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien, et huit sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Bassorah, Artaoui, Joulaïba, Salmane, Achbija, Nassiriya, Lassaf, Qal'at Saleh, Imara, Chatra, Rifa'i, Qal'at Soukkar, Samaoua, Chinafiya, Machkhab et Taqtaqana. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 35.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des Gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammad Saïd **al-Sahaf**
